



Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25 JUIN 2026

ID : 085-200023778-20260618-DCB2026_04_23-DE

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2026 04 23

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 18 juin 2026

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 9 avril 2026 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 11 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Yann THOMAS, Kathia VIEL, Thierry BIRON, Nathalie PONCET, Philippe MOREAU, Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Laëtitia MARECHAL, Jean-François BIRON, Laurent DURANTEAU.

Excusés : Isabelle DURANTEAU, Walter SCHOEPFER, Thierry FAVREAU.

Attribution du marché de travaux de renforcement d'ouvrages et réseaux d'eaux usées associés au poste de refoulement de Roche Bonneau à Saint Gilles Croix de Vie

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour la réalisation de travaux de renforcement d'ouvrages et réseaux d'eaux usées, associés au poste de refoulement de Roche Bonneau situé à Saint Gilles Croix de Vie (85) décomposée comme suit :

- Lot n° 1 : Renforcement du poste de refoulement : Travaux d'équipements sur PR existant
- Lot n° 2 : Renforcement sur réseau avec création d'un bassin tampon enterré de 250 m³ : Travaux de canalisation et génie-civil.

Plus précisément, les travaux à la charge du lot n° 1 portent sur les prestations suivantes :

- Remplacement des pompes existantes par des pompes de 106 m³/h à 59.50 mCE
- Remplacement du ballon anti-bélier de 750 L par un ballon de 2 000 L,
- Réalisation d'un édicule de rehaussement sur la chambre de robinetterie,
- Réalisation d'une plate-forme de surélévation des organes électriques hors cote des plus hautes eaux,
- Renouvellement de l'armoire électrique et de contrôle commande du poste,
- Renouvellement et renforcement des équipements de désodorisation,
- Tests de réception des ouvrages.

Les prestations à charge du lot n° 2 comprennent :

- Restructuration du réseau EU en amont du poste de refoulement,
- Création d'un bassin tampon enterré sous voie circulaire d'une capacité utile de stockage de 250 m³,
- Tests de réception des ouvrages.

Trois plis ont été déposés avant la date limite de remise des offres fixée au 19 janvier 2026 à 12h00 par les candidats suivants :

- BREMAUD sur le lot 1,
- CTCV / ROTURIER sur le lot 2,
- DLE Ouest sur le lot 2.

Des demandes de précisions sont intervenues ainsi que deux phases de négociations.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAÉ du Soleil Levant
CS 63869 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr



Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25 JUIN 2026

ID : 085-200023778-20260618-DCB2026_04_23-DE

Le maître d'œuvre ARTELIA a établi son rapport d'analyse des offres selon les critères de jugement des offres établis, à savoir :

Libellé	LOT 1	LOT 2
	Pondération (%)	Pondération (%)
1 - Prix de l'offre (en euros HT)	40 %	40 %
2 - Valeur technique sur la base des éléments du mémoire technique.	60 %	60 %

Critères de jugement de la valeur technique	Barème
Provenance et caractéristiques des principales fournitures	40 points
Programme d'exécution (Description des modalités d'exécution des différentes tâches et d'organisation du chantier) et délais d'exécution	30 points
Moyens techniques et humains affectés aux travaux	10 points
Principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier	10 points
TOTAL	100 points

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5214-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n° 2026 3 08 du 9 avril 2026 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication sur le BOAMP le 26 novembre 2025 avec un date limite de remise des offres fixée initialement au 18 décembre 2025 et reportée au 19 janvier 2026,

Vu les crédits inscrits au budget 2026,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

Article 2 : d'attribuer le lot 1 Renforcement du poste de refoulement au Groupement SAS BREMAUD EPUR / CTCV TP pour un montant de 261 800 € HT ;

Article 3 : d'attribuer le lot 2 Renforcement sur réseau avec création d'un bassin tampon enterré de 250 m³ à DLE OUEST pour un montant de 657 220 € HT ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché avec l'attributaire désigné et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 23 juin 2026

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 JUIN 2026

- de la publication sur le site
www.paysaintgilles.fr le : 25 JUIN 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.